

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1974

présenté par
M. Croizier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	117 027 500	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	117 027 500
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	117 027 500	117 027 500
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à préserver 2 500 postes d'enseignants dans le premier degré public, parmi les 3 155 postes supprimés.

Pour ce faire, il diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 117 027 500, du programme - Soutien à la politique de l'éducation nationale - pour les réinjecter dans le programme - Enseignement scolaire public du premier degré -.